



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

DOSSIER DE PRESSE RENTÉE SCOLAIRE 2023-2024

GÉNÉRATION DIJON, UNE AMBITION ÉDUCATIVE RENOUVELÉE



Lundi 4 septembre 2023

SOMMAIRE

Page 3 - LES VISITES DES ÉCOLES LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Page 4 - GÉNÉRATION DIJON : UNE AMBITION ÉDUCATIVE RENOUVELÉE

Page 5 - PROGRAMME « AMBITION ÉDUCATIVE 2030 » : LA VILLE DE DIJON POURSUIT SES INVESTISSEMENTS POUR LA RÉNOVATION DE SES ÉCOLES

- Page 6 - Axe 1 : la suppression des préfabriqués – *lancement du chantier de rénovation de l'école maternelle Joséphine BAKER*
- Page 7 - Axe 2 : la rénovation et la modernisation des écoles - *l'école Colette dans le quartier Fontaine d'Ouche*
- Page 9 - Axe 3 : le traitement des cours et abords - *la désimperméabilisation de la cour de l'École Victor Hugo*
- Page 11 - Axe 4 : L'innovation et la transition numérique
-
-

Page 11 - LA PRISE EN CHARGE DES FOURNITURES SCOLAIRES POUR UNE ÉCOLE GRATUITE POUR TOUTES ET TOUS

Page 12 – UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR TOUTES ET TOUS

Page 13 - LA RESTAURATION SCOLAIRE À DIJON : UNE GESTION MUNICIPALE EXEMPLAIRE POUR UNE EXCELLENCE ALIMENTAIRE ACCESSIBLE À TOUS ET SANS SURCÔÛT POUR LES FAMILLES GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION

Page 15 - LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : PRIORITÉ AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Page 16 - LA VILLE DE DIJON RECRUTE !

LES VISITES DES ÉCOLES LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

À l'occasion de la rentrée scolaire, François REBSAMEN, maire de Dijon, président de Dijon métropole, en présence de Nathalie KOENDERS, première adjointe et de Franck LEHENOFF, adjoint au maire en charge de l'éducation et de la restauration scolaire bio et locale, a effectué les visites des écoles dijonnaises à l'occasion de la rentrée scolaire lundi 4 septembre 2023.

Pierre N'GAHANE, recteur de l'académie de Dijon, a participé à la visite du groupe scolaire Champollion.

Après le groupe scolaire Champollion – 3/5 rue de Dixmude - pour y rencontrer les élèves et les enseignants après l'incendie criminel qui a sinistré l'école le 1er juillet dernier, la visite s'est poursuivie par le Groupe scolaire Larrey – rue de Volnay - et enfin le Groupe scolaire Alsace – 7 allée de Saint-Nazaire, avec un échange sur la future démolition des 3 préfabriqués encore existants. La visite s'est achevée par un déjeuner au restaurant scolaire du Groupe scolaire Alsace.

L'ensemble des visites d'écoles s'est déroulé en présence du Maire de Dijon, de Mesdames et Messieurs les représentants de l'État et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués de quartier et délégués auprès des conseils d'école.

La Ville de Dijon assure l'entretien de **75 écoles** (réparties en 41 groupes scolaires, 37 écoles maternelles, 37 écoles élémentaires, et une école à la fois maternelle et élémentaire : l'école d'application Chevreul) et agit quotidiennement au profit des enfants et de leur famille à plus d'un titre :

- Les structures d'accueil de jeunes enfants,
- Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,
- Les moyens de fonctionnement des écoles primaires,
- La restauration scolaire,
- La sécurité aux abords des écoles et la sensibilisation à la sécurité routière,
- Les équipements sportifs et culturels (stades, gymnases, Opéra, bibliothèques, ou encore conservatoire à rayonnement régional)
- La mise à disposition d'équipes pluridisciplinaires qualifiées
- Les espaces publics de découverte, de promenades et de loisirs (Jardin de l'Arquebuse ou les parcs de la Ville).



© Jonas Jacquel / Ville de Dijon

GÉNÉRATION DIJON : UNE AMBITION ÉDUCATIVE RENOUVELÉE



La Ville de Dijon accompagne tous les enfants et les jeunes Dijonnaises et Dijonnais lors des différentes étapes de leur développement, de leur naissance à 25 ans, ce qui représente un tiers des habitants. Elle veille à ce qu'ils s'épanouissent, trouvent leur place dans la société et aient accès à de multiples opportunités.

Face aux nouveaux besoins éducatifs, la ville de Dijon s'est mobilisée pour bâtir la nouvelle feuille de route de la politique éducative de la ville. Intitulé Génération Dijon, ce projet élaboré en concertation avec les habitants et adopté en mars 2023, couvre la totalité des champs éducatifs tout en s'articulant avec les axes prioritaires de la politique municipale actuelle (démocratie, écologie et social) et en prenant en compte les problématiques d'actualité (citoyenneté, changement climatique, justice sociale).

En effet, citoyens en devenir, il est de la responsabilité de la Ville, aux côtés de l'ensemble des acteurs éducatifs, d'accompagner chacun d'entre eux dans leur construction et de leur permettre de grandir et de s'épanouir.

Il s'agit également d'avoir une attention toute particulière pour les familles les plus fragiles et d'intensifier les actions de la Ville pour compenser les inégalités sociales.

Les enfants et les jeunes grandissent dans un environnement qui a fortement évolué ces dix dernières années. C'est pourquoi la ville de Dijon souhaite, tout en continuant de porter haut le respect des droits de l'enfant affirmés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, renouveler sa politique éducative pour prendre en compte les nouveaux défis du monde contemporain, autour de quatre ambitions fortes pour toute une génération :

- Une génération actrice et citoyenne,
- Une génération inclusive et solidaire,
- Une génération de la transition écologique,
- Une génération de l'ère numérique.

À chaque temps de vie, l'enfant grandit, évolue et s'épanouit grâce à l'accompagnement d'une multitude de personnes : les parents bien sûr, mais également les professionnels de la petite enfance, l'Éducation nationale, les enseignants, les animateurs, les associations d'éducation populaire, les éducateurs sportifs, les médiateurs culturels, etc. Socle fondamental de la politique éducative municipale, faisant une place particulière aux parents, Génération Dijon a pour vocation de fédérer les ressources du territoire, favoriser les synergies éducatives et sera mis en œuvre de manière territorialisée afin de renforcer la proximité de la dynamique éducative autour des enfants et des jeunes.

Cette priorité s'est traduite, cette année encore, par le vote d'un budget conséquent de 71,7 millions d'euros pour mettre en œuvre la politique éducative de la municipalité.

PROGRAMME « AMBITION ÉDUCATIVE 2030 » : LA VILLE DE DIJON POURSUIT SES INVESTISSEMENTS POUR LA RÉNOVATION DE SES ÉCOLES



Depuis 2001, la Ville de Dijon conduit une politique ambitieuse en faveur de l'éveil, de l'apprentissage, de l'inclusion et de l'épanouissement des enfants et des jeunes de leur naissance à 25 ans et a notamment consacré près de 65 millions d'euros à la rénovation de ses groupes scolaires entre 2001 et 2022. La gestion efficace et volontariste du patrimoine scolaire fait partie intégrante des leviers d'action de la municipalité en matière éducative en ce qu'elle concourt à offrir aux professionnels et aux enfants un cadre d'apprentissage adapté, fonctionnel et confortable.

Le 13 décembre 2021, la Ville de Dijon a engagé une nouvelle phase de sa politique éducative en adoptant le principe de la création d'une autorisation de programme permettant d'investir massivement dans un grand plan pluriannuel de rénovation des 76 écoles dijonnaises, conformément aux engagements pris dans le programme de mandat, afin de disposer d'un patrimoine scolaire exemplaire et à haute valeur environnementale de 200 000 m² à l'horizon 2031.

Intitulé « **Ambition éducative 2030** », ce budget d'investissement d'un montant sans précédent de 75 millions d'euros sur 10 ans répond à 3 grands enjeux de l'action de la municipalité :

- la réussite éducative de tous les élèves, avec un soin tout particulier apporté à l'accessibilité des élèves en situation de handicap,
- l'adaptation des bâtiments scolaires et de leur environnement proche au changement climatique d'amplifier la démarche de la collectivité vers la transition écologique et énergétique de ses bâtiments publics, dans la volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'adapter la ville aux évolutions du changement climatique
- la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement pour une ville agréable à vivre et le maintien d'un service public de haute qualité.

Il se décline selon 4 axes stratégiques :

- La suppression des préfabriqués pour un montant de 33M€.
- La rénovation et la modernisation des écoles pour un montant de 28M€
- Le traitement des cours et abords des écoles pour un montant de 10M€
- L'innovation et la transition numérique pour un montant de 4M€

Les travaux réalisés en 2023 et plus particulièrement durant la période estivale dans plusieurs groupes scolaires s'inscrivent dans ce programme et s'élèvent à près de 6,2 millions d'euros, avec, parmi les priorités, l'adaptation des bâtiments au risque climatique, le confort des élèves et des équipes éducatives et la diminution des factures d'énergie.



Axe 1 : la suppression des préfabriqués

Après la suppression déjà réalisée de plus de 10 000 m² de bâtiments préfabriqués dans les écoles, dont 1 170m² à l'école des Marmuzots, 2023 marque le début des études pour la suppression des préfabriqués vétustes et hautement énergivores pour les groupes scolaires Larrey et Colombière. Viendront par la suite le lancement des études pour les groupes scolaires Voltaire et Eiffel. Plus largement, l'opération de suppression des préfabriqués mobilisera sur 10 années des crédits annuels variant de 1 à 8 M€ jusqu'en 2031, selon un planning fixant les priorités. Après une phase d'étude et de programme entamée en 2022, l'école maternelle Joséphine Baker est, elle, entrée dans la phase de rénovation au cours de l'été 2023.

Rénovation du Groupe scolaire Joséphine BAKER : lancement du chantier dès l'été 2023

Cet été 2023 marque le lancement de la grande opération de rénovation 2023-2027 du groupe scolaire Joséphine Baker, avec le début du chantier de rénovation de l'école maternelle, débuté fin août 2023.

La phase 1 est marquée par la destruction des préfabriqués de l'école maternelle, et la reconstruction de l'école et du restaurant scolaire jusqu'en août 2027.

Un concours d'architectes est en cours, et le jury de sélection se tiendra à l'automne 2023.

La phase 2 quant à elle verra la destruction du préfabriqué de l'école élémentaire en 2026, et la réhabilitation de l'école élémentaire jusqu'en 2027.

Durant cette période de travaux, les élèves du groupe scolaire Joséphine Baker seront accueillis à l'école Tivoli.

Le montant global de cette opération d'envergure s'élève au total à 14 millions d'euros.



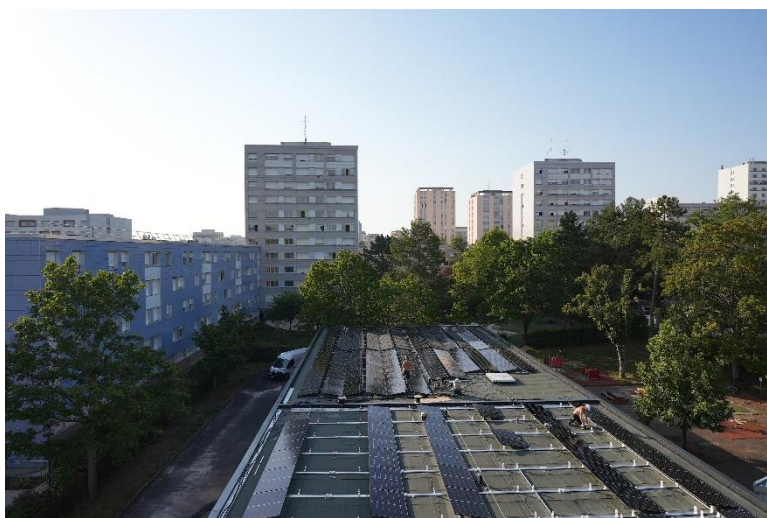
*Lancement du chantier de rénovation de l'école maternelle Joséphine BAKER /
©Christian Dubarry-Ville de Dijon*

Axe 2 : la rénovation et la modernisation des écoles

La Ville entend également accélérer le programme d'entretien, de rénovation et de traitement énergétique des autres bâtiments scolaires, comprenant embellissements, rénovations, mises aux normes, améliorations thermiques entretien régulier et mise à niveau progressive des alarmes « Plan Particulier Mise en Sécurité ».

Sont concernés pour l'année 2023 :

- **le Groupe scolaire Anjou**, avec l'installation d'une centrale de production photovoltaïque et
- de différents équipements visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments : 1,5 millions d'euros
- **l'école Voltaire élémentaire** avec la 1ère phase de travaux concernant la rénovation des sanitaires : 160 000 euros
- **les écoles de Plein Air, Ouest élémentaire, Coteaux du Suzon maternelle** avec la réfection des toitures ou des travaux pour un meilleur écoulement des eaux pluviales : 124 000 euros
- **l'école Montmuzard élémentaire** avec le remplacement partiel des menuiseries : 80 000 euros
- **le groupe scolaire Mansart** avec les travaux d'isolation thermique de la maternelle et de l'accueil de loisirs, ainsi que la remise en état des brises soleil en élémentaire : 150 000 euros l'école maternelle Paulette Levy avec le remplacement partiel des menuiseries et la rénovation d'un bloc sanitaire : 100 000 euros
- **l'école Eiffel élémentaire** avec la création de bureaux pour le suivi individuel des enfants et la rénovation d'un bloc sanitaire : 50 000 euros
- **le groupe scolaire Château de Pouilly** avec installation de volets roulants : 201 000 euros
- **les écoles Colette, Victor Hugo, Beaumarchais, Montmuzard et Darcy** avec les installations des alarmes « Plan Particulier Mise en Sécurité » : 174 000 euros
- et la poursuite des études concernant la rénovation énergétique du **groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand les groupes scolaires Buffon, Colette et Anjou** dans le cadre du projet RESPONSE, ainsi que les groupes scolaires **Ouest, Alain Millot, Chevreul, Darcy, Plein Air, Valendons, Trémouille, Dampierre, Joséphine Baker ou encore Maladière.**



Installation des panneaux photovoltaïques au groupe scolaire Anjou - ©Christian Dubarry-Ville de Dijon

Focus sur les travaux de l'école COLETTE, dans le quartier Fontaine d'Ouche

Grâce à une vaste rénovation débutée le 10 mars 2022, les quelques 150 élèves du groupe scolaire Colette bénéficient, dès la rentrée 2023-2024, d'une école moins énergivore et plus confortable, aussi bien en hiver qu'en été. Ces travaux permettront de réduire sensiblement les consommations d'énergie du site.

Le projet de rénovation de l'école Colette, tout comme celui de l'école Buffon, 1ère école à énergie positive de France, s'inscrit dans le cadre du projet "RESPONSE - H2020", et est intégré au projet d'autoconsommation collective du quartier Fontaine d'Ouche.



Suite à l'audit énergétique du bâtiment, les travaux ont porté sur :

- l'isolation extérieure du bâtiment, avec des produits innovants respectueux de l'environnement
- le remplacement **des menuiseries extérieures et l'installation de volets roulants sur les façades les plus exposées au soleil**
- la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée double flux à récupération d'énergie
- l'isolation thermique du toit terrasse et des planchers bas
- la rénovation et la mise en conformité du réseau électrique (notamment le câblage informatique, le réseau sonnerie ou encore le contrôle d'accès)
- la rénovation technique des installations de chauffage

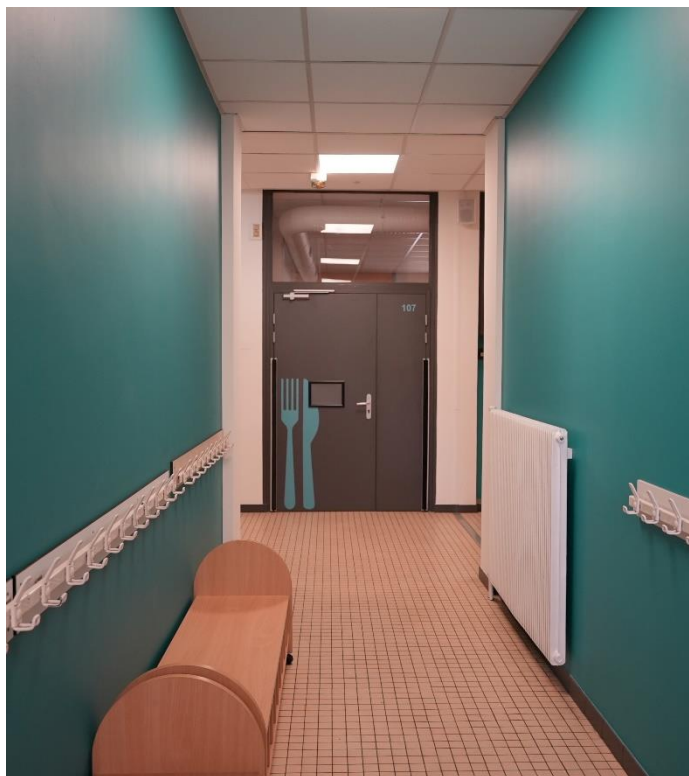
Par ailleurs, ont été réalisés des travaux poursuivant la mise en accessibilité du site qui accueille des élèves scolarisés au sein de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) au niveau du rez-de-chaussée (2 rampes à l'extérieur, des toilettes accessibles PMR, des mains courantes ou encore des bandes podotactiles)

Concernant la rénovation intérieure du groupe scolaire pour l'élémentaire et la maternelle, ont été effectués des travaux de :

- rénovation des escaliers et des murs extérieurs pour être en adéquation avec la nouvelle façade
- de rénovation de l'œuvre d'art qui sera présente de nouveau en fin d'année 2023
- aménagement de placards pour l'élémentaire et la maternelle et de petits casiers sous porte manteau (maternelle)
- dépose et pose d'un nouveau faux plafond
- rénovation des murs (toile de verre et peinture)
- remplacement de tous les sanitaires
- pose d'un nouveau sol sur les dalamis des classes
- dépose et pose de nouveaux garde-corps
- nouvelles plantations dans l'îlot de fraîcheur prévues à l'automne 2023.

À noter que sur toute la durée des travaux, de septembre 2022 à juillet 2023, l'école maternelle a fonctionné à l'accueil de loisirs Marie-Noël en mutualisant les locaux et l'école élémentaire à l'école Jean-Baptiste Lallemand.

Le montant des travaux s'élève à 2,8 millions d'euros pour l'année 2023, et à près de 3,6 millions d'euros sur les années 2021-2023.



Travaux de rénovation du groupe scolaire COLETTE / ©Christian Dubarry-Ville de Dijon

Axe 3 : le traitement des cours et des abords immédiats des écoles



La Ville de Dijon ambitionne de développer un programme de désimpermeabilisation et de végétalisation des cours d'école, de requalifier des espaces de jeux et de réaménager les abords des écoles. Dans ce cadre, l'année 2023 est marquée par la désimpermeabilisation, le réaménagement et la végétalisation des cours de l'école Victor Hugo, après celle en 2022 des écoles élémentaires Nord et Coteaux du Suzon

Par ailleurs, la mise en place d'une démarche participative, via des appels à projets auprès des établissements scolaires et des accueils de loisirs, a été engagée en vue de permettre la réalisation de diverses actions à vocation environnementale dans les établissements, comme par exemple l'installation de carrés potagers, l'aménagement d'espaces pour « l'école du dehors » ou encore l'installation d'équipements à visée éducative tels que des composteurs ou des récupérateurs d'eau.

La désimperméabilisation de la cour de l'école Victor Hugo

Après la rénovation intérieure de l'école élémentaire en 2019 et 2021, et la 1ère phase de travaux de l'été 2022 portant sur la rénovation de l'école maternelle en vue de la fusion des écoles maternelles Victor Hugo et Marmuzots pour un montant de 540 000 €, l'été 2023 a permis la finalisation de la seconde phase de travaux prévus dans le cadre du plan « Ambition éducative 2030 » avec notamment :

- l'aménagement du bâtiment B de l'école maternelle (phase 2), travaux qui se sont déroulés du 10 juillet au 31 août 2023
- la rénovation et les travaux d'acoustique du restaurant scolaire de l'école élémentaire, du 17 juillet au 18 août 2023
- les travaux de désimperméabilisation (privilégiant la gestion intégrée des eaux pluviales) et de végétalisation de la cour de l'école élémentaire, projet co-construit avec les élèves et l'équipe pédagogique, de juillet à novembre 2023. Les plantations visant à favoriser la création d' « îlots de fraîcheur » seront réalisées à l'automne 2023, avec la participation des élèves et des équipes encadrantes.
- la création d'un accueil de loisir périscolaire et extrascolaire de 380 mètres carrés dans le bâtiment E de l'école élémentaire, travaux ayant débuté le 26 mars, et qui se poursuivront jusqu'au 18 octobre 2023.

Le montant de cette seconde phase de travaux dans le cadre du plan « Ambition éducative 2030 s'élève à plus de 2,3 millions d'euros.



Axe 4 : L'innovation et la transition numérique

Dans le cadre du projet « Ambition éducative 2030 », un axe est dédié au déploiement d'outils d'innovation numérique au service de la pédagogie scolaire.

En effet, après le déploiement de 1500 chromebooks dans les écoles à partir de 2018, puis de 120 dalles tactiles fin 2022 au titre des Cités éducatives dans les classes des quartiers prioritaires et dans d'autres classes, la Ville de Dijon poursuit l'équipement numérique de ses écoles en 2023 :

- Renouvellement du matériel des directeurs et directrices (maternelle et élémentaire) à partir d'octobre 2023
- Interconnexion au sein des groupes scolaires afin de favoriser l'accès à internet pour toutes les écoles
- Déploiement progressif de dalles tactiles pour toutes les classes élémentaires et dotation d'une dalle tactile par maternelle ainsi que d'un PC portable
- Développement des outils numériques dans les Unités Locales d'Intégration Scolaire (ULIS)
- Équipement d'une « mallette robot » pour chaque école élémentaire afin de tester la programmation adaptée au programme élémentaire
- Mise en place de la solution FOXAR : mise à disposition d'une bibliothèque de maquettes en réalité augmentée avec le déploiement de la solution dijonnaise « Foxar », solution permettant aux enfants de visualiser des concepts difficiles à appréhender de façon standard dans des domaines tels que la géographie, les mathématiques...

LA PRISE EN CHARGE DES FOURNITURES SCOLAIRES POUR UNE ÉCOLE GRATUITE POUR TOUTES ET TOUS



Chaque école se voit attribuer annuellement **un budget de 39€ par élève** permettant à chaque enseignant d'acheter les fournitures scolaires des élèves ainsi que le matériel pédagogique nécessaire pour conduire les projets portés par l'école et les enseignants.

En complément, les écoles bénéficient de crédits d'impression, de mise à disposition de matériel numérique et des crédits pour les titres de transports en commun, la pharmacie et des timbres.

UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR TOUTES ET TOUS

La Ville de Dijon propose et soutient le déploiement de dispositifs et actions visant à favoriser l'inclusion dans de nombreux domaines et dans tous les temps de vie des personnes en situation de handicap.

Cet engagement est réaffirmé dans le nouveau projet éducatif "Génération Dijon", qui fait de la solidarité et de l'inclusion l'une de ces orientations prioritaires.

À ce titre, la Ville favorise l'implantation sur son territoire d'unités d'enseignement en faveur des enfants porteurs de handicap en association avec l'Éducation Nationale et les acteurs médico- sociaux afin de :

- Favoriser le développement des compétences scolaires et des habiletés sociales des élèves en situation de handicap,
- Améliorer leur parcours de formation,
- Soutenir chaque jeune dans la réalisation de l'ensemble de ses potentialités et le conduire à l'autonomie.

Au total, ce sont dix-huit dispositifs d'inclusion d'enfants porteurs de handicap implantés dans les écoles publiques dijonnaises.

La Ville favorise par ailleurs l'accès de tous les enfants à des temps de loisirs éducatifs, en organisant l'accueil régulier d'enfants en situation de handicaps pendant les temps périscolaires et extrascolaires, selon le souhait des familles, et en adaptant les modalités d'accueil aux besoins des enfants. Elle peut ainsi recruter des personnels pour accompagner de manière individuelle certains de ces enfants et favorise les coopérations entre ses personnels et les professionnels médico-sociaux.

Elle intervient également pour que les enfants bénéficient de conditions d'apprentissage adaptées pendant la classe en réalisant des travaux d'accessibilité des groupes scolaires, des aménagements et des mises à disposition de mobilier ou matériel scolaire adapté aux besoins des enfants, dans le cadre de son programme Ambition éducative 2030.

LA RESTAURATION SCOLAIRE À DIJON : UNE GESTION MUNICIPALE EXEMPLAIRE POUR UNE EXCELLENCE ALIMENTAIRE ACCESSIBLE À TOUS ET SANS SURCÔÛT POUR LES FAMILLES GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION

Dans le cadre de la stratégie de transition alimentaire 2030, il est important pour Dijon de garantir aux petites dijonnaises et aux petits dijonnais une alimentation saine et équilibrée dans les restaurants scolaires de la ville.

La Ville de Dijon assure elle-même la production **jusqu'à 8 000 repas par jour, grâce à sa Cuisine Centrale et ses agents municipaux**. Elle poursuit, en lien avec Dijon métropole, son objectif de développement des produits issus de l'agriculture biologique et de proximité à coût maîtrisé.

DES TARIFS ADAPTÉS POUR LES REPAS DANS LES CANTINES DE LA VILLE : PRIORITÉ AU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES DIJONNAISES

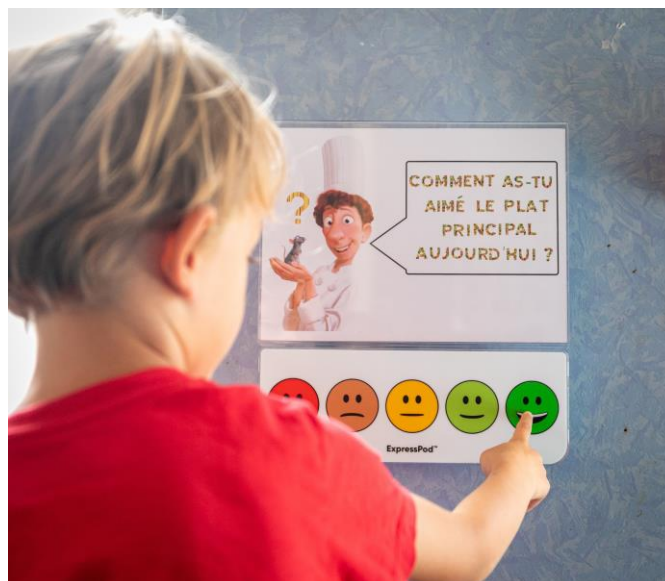
La Ville de Dijon mène une politique volontariste en faveur du maintien du pouvoir d'achat de toutes les Dijonnaises et tous les Dijonnais, conformément aux engagements du programme municipal 2020-2026. L'accès à une alimentation saine, équilibrée et à des prix abordables pour les écoliers est une priorité éducative, sociale et écologique de la Ville de Dijon. Grâce à une gestion municipale particulièrement maîtrisée (mode de gestion en régie directe grâce à sa Cuisine Centrale, structuration performante des marchés d'acquisition des denrées alimentaires, réduction du gaspillage alimentaire de 50% en 5 ans), la Ville de Dijon maintient des prix stables en fonction des revenus de chacun et assure aux familles les plus modestes un tarif de moins **de 53 centimes d'euros par repas (le tarif le plus élevé étant de 7,30€ par repas et par jour pour les Dijonnais et 8,39 € pour les non Dijonnais), sans altérer la qualité des menus servis quotidiennement.**

À noter :

- **89.7% des repas comportent au moins un composant bio** (hors pain qui est bio et local).
- **50.7% des repas produits comportent au moins un composant local**
- En cette rentrée scolaire 2023, 80% des productions chaudes sont élaborées à la cuisine centrale, avec des produits de saison, sans OGM, ni graisses hydrogénées. Les additifs sont très limités.
- La part des produits sous signes de qualité (au sens de la loi EGALIM du 30 octobre 2018) incluant le bio, dépasse **56 %** de ces dépenses, l'objectif légal fixé au 1er janvier 2022 étant de 50%. A ce jour, la part de produits issus de l'agriculture biologique avoisine **33 %** des dépenses d'alimentation réalisées.
- **Alimentation saine et durable : Dijon s'engage**

L'expérimentation menée depuis le 1er janvier 2023 dans les cantines dijonnaises, avec l'appui de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), d'une option offrant aux familles la possibilité de choisir un second repas végétarien hebdomadaire a été concluante à plusieurs titres : la Cuisine centrale a élargi significativement sa proposition de menus sans protéines animales, la présence des légumineuses s'est renforcée, l'équilibre nutritionnel a été parfaitement respecté et les enfants ont apprécié les nouvelles recettes proposées, après pour certains, une période d'acclimatation ayant conduit à un peu plus

de gaspillage alimentaire que les repas ordinaires induit par le système d'options. Fort de ces résultats très positifs, et afin d'en faire bénéficier plus largement les enfants, il a été décidé de généraliser l'expérience : en plus du repas végétarien servi une fois par semaine à tous les enfants depuis 2010, les menus proposés dès la rentrée scolaire seront plus variés et intégreront une augmentation progressive de la fréquence des plats sans protéines animales, bons et équilibrés. La ville de Dijon poursuit ainsi son engagement en faveur



d'une alimentation toujours plus saine et durable accessible à tous, tout en veillant au plaisir gustatif des enfants.

- Le plan de réduction du gaspillage alimentaire se poursuit et continue de produire des effets bénéfiques : les restes ont été réduits de plus de 50 % entre 2017 et 2022
- La restauration scolaire bénéficie depuis mai 2023 de productions de légumes de qualité (bio et locaux) qui sont fournis par la légumerie de Dijon métropole
- L'ensemble de ces actions a permis la délivrance, en 2022, après audit, de la certification Ecocert en Cuisine. Cette certification est renouvelée annuellement et est en cours pour l'année 2023.

Qu'est-ce que le label « Ecocert En Cuisine » ?

La labellisation Ecocert En Cuisine valorise les établissements de restauration collective qui introduisent des produits bio, locaux et sains dans les menus du quotidien. Cette labellisation vient confirmer la démarche de progrès et d'expérimentation de la Ville de Dijon et reconnaît les objectifs ambitieux fixés par Dijon métropole dans le cadre



de sa [stratégie alimentaire « ProDij. - Mieux manger, mieux produire »](#) qui consiste à :

- Valoriser les cuisines centrales qui cuisinent plus bio, plus local, plus sain et plus durable
- Augmenter la part du bio dans une logique de parcours de progrès
- Relocaliser l'alimentation en restauration collective
- Répondre aux attentes de la société d'une alimentation plus saine, plus proche et plus durable dans la volonté renouvelée d'offrir aux jeunes dijonnaises et dijonnais des produits issus de l'agriculture biologique et/ou locaux, d'assurer la transition écologique de la filière d'excellence agro-alimentaire et d'améliorer la santé globale des consommateurs, des territoires et donc celle de la planète.

Le dispositif « [Chouette cantine](#) » en partenariat avec l'INRAE : pour des enfants « consomm'acteurs »

La restauration scolaire de la ville de Dijon, reconnu territoire d'innovation en matière d'excellente alimentaire, fait l'objet d'un programme de recherche scientifique porté

par INRAE. Ce programme repose sur un dispositif destiné à évaluer la satisfaction des enfants à la sortie de la cantine : une borne de satisfaction sur laquelle les élèves choisissent un des cinq icônes pour dire s'ils ont aimé ou pas le plat principal. L'évaluation porte notamment sur l'acceptation des repas végétariens ou sur les "néophobies alimentaires" (la répulsion face à un plat inédit). Les enseignements de ce programme intéresseront l'ensemble des acteurs de la filière, du champ à l'assiette.



La gastronomie, c'est aussi pour les petits !

Dans le cadre de la Fête de la Gastronomie qui se déroulera du 1er au 30 septembre 2023, plus de 7 800 repas gastronomiques seront préparés par la Cuisine centrale de la ville de Dijon et servis dans les restaurants scolaires. Cette année, c'est le bio, le local et l'histoire de la gastronomie bourguignonne qui seront proposés à nos écoliers avec des menus hauts en couleur et en saveur !

- Vendredi 15 septembre - **Menu des vendangeurs**

- Jeudi 21 septembre - **Menu des p'tits ducs**

La Cuisine Centrale de Dijon en chiffres, c'est :

- **51 agents municipaux à la cuisine**, mise en service en 2005.
- Jusqu'à 8 000 repas sont servis chaque jour, soit **1 192 660** repas par an (base : année 2022)
- **9 600 enfants** sont inscrits à la restauration scolaire, dont environ 6 600 en moyenne déjeunent quotidiennement
- Les repas préparés par la cuisine centrale sont livrés sur **47 sites de restauration** (chacune des écoles ayant un restaurant scolaire)
- La Galette des rois nécessite **75 m² de pâte feuilletée**
- **Les 119 000 baguettes** BIO mises bout à bout représentent 15 fois le tour du lac Kir
- 1 service de potage de légumes frais, c'est 1,3 tonne de soupe, soit 8 baignoires
- 1 service de purée parmentière, c'est 1,2 tonne de pommes de terre fraîches



LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : PRIORITÉ AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Avant ou après la classe (temps périscolaire) et pendant les vacances scolaires (temps extrascolaires), de 7h à 19h, la Ville accueille les enfants et leur propose des activités de loisirs éducatifs, de découverte et d'éveil, indispensables pour bien grandir et développer leurs aptitudes relationnelles et sociales, leur curiosité et leurs centres d'intérêts.

Le travail des équipes d'animation pour l'année à venir s'articulera autour de la déclinaison du nouveau projet éducatif Génération Dijon adopté par le conseil municipal en mars 2023.

Seront ainsi conduites des actions transversales, déployées sur plusieurs structures, tout comme seront soutenues les initiatives des équipes et des enfants, en lien avec les quatre orientations thématiques prioritaires du projet pour une génération actrice et citoyenne, inclusive et solidaire, impliquée dans la transition écologique, ou encore formée et responsabilisée par rapport au numérique.

Les axes de travail prioritaires des équipes d'animation :

- Poursuivre le travail engagé autour de la qualité éducative du temps du repas,
- Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants à besoins éducatifs particuliers,
- Développer des projets éducatifs autour des quatre axes suivants :
 - Une génération actrice et citoyenne,
 - Une génération inclusive et solidaire,
 - Une génération de la transition écologique,
 - Une génération de l'ère numérique

LA VILLE DE DIJON RECRUTE !

La ville de Dijon recherche des animateurs sur les temps périscolaires et extrascolaires !

Tout le monde peut faire acte de candidature, il n'y a pas de profil type. Il convient juste d'avoir plus de 18 ans, avoir un casier judiciaire qui ne comporte pas de mention incompatible avec les missions et d'être disponible, sur une année scolaire, au moins deux midis par semaine. Aucun diplôme n'est nécessaire, puisque les animateurs sont formés par les services de la Ville de Dijon

Les candidatures sont à déposer sur le site www.dijon.fr (rubrique recrutement) et éventuellement à l'accueil de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Dijon.



ON A BESOIN DE VOUS ET VIITE !

La ville de Dijon recrute des personnes dynamiques et créatives

À LA CANTINE • APRÈS L'ÉCOLE
ET/OU LES MERCREDIS,
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

- ✓ Quelques heures ou plus selon vos disponibilités
- ✓ Étudiants, retraités, en reconversion... tout le monde peut postuler

CANDIDATEZ DÈS AUJOURD'HUI

FAITES PASSER LE MESSAGE AUTOUR DE VOUS ! MERCI!!!

dijon.fr

Dijon